

Conseil municipal du 24 avril 2026

Procès-Verbal de séance

Le 24 avril 2026 à 20 h, le conseil municipal de Villers-lès-Luxeuil, convoqué le 9 avril 2026, s'est réuni sous la présidence de Christophe VALOT, maire.

Conseillers présents (8) : Christelle AUDRA, Olivia BERTHELIN, Florence BRÉHAT, Stéphane CHOUX, Julie COLNOT, Céline GARRET, Jean-François HUOT, Christophe VALOT.

Ont donné pouvoir (2) : Alain SOUM à Florence BRÉHAT
Nicolas HILDENBRAND à Stéphane CHOUX

Absent excusé (1) : Sébastien ROBERT.

Secrétaire de séance : Jean-François HUOT.

ORDRE DU JOUR :

- I. **Adoption du PV du Conseil municipal du 08/04/26**
- II. **Dossiers en cours**
- III. **Finances** : Vote des taux des taxes locales
- IV. **Forêt** : Programme des travaux 2026
- V. **Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées** relatif à la validation des charges transférées des transferts des compétences suivantes : - « prise en charge de la contribution au budget du SDIS », - « contrôles techniques périodiques des points d'eau incendie », - « création d'un service instructeur mutualisé des autorisations d'urbanisme »
- VI. **Renouvellement de la Commission CCID**
- VII. **Questions diverses**

I. Adoption du PV du conseil municipal du 8 avril 2026

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 8 avril 2026 envoyé par e-mail le 09 avril 2026.

II. Dossiers en cours :

Le Maire fait un point sur les différents investissements en cours et ceux à prévoir en 2026/2027. Voir MAJ des investissements.

En particulier :

- Rénovation Beurrerie
- Rénovation maison Simoes
- Eglise St Pierre
- Réalisation d'un nouveau schéma directeur d'assainissement afin de moderniser le système d'assainissement
- Fin de l'empierrement du chemin derrière le cimetière
- Travaux d'infrastructure en forêt
- Travaux de voirie à prévoir
- Rénovation de la toiture de l'atelier communal

III. Fiscalité : Vote des taux des taxes locales 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

D17/2026 Bis : Vote des taux des taxes locales 2026 – *Modifie et remplace pour cause d'erreur matérielle*

Le Conseil municipal, vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du Code général des impôts, et après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe d'habitation : 13,11 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,75 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20,74 %

IV. Forêt : Programme des travaux 2026

D18/2026 : Programme de travaux ONF 2026

Après avoir examiné les propositions contenues dans le programme de travaux 2026 présenté par les services de l'ONF,

Le Conseil municipal, après discussion et délibération, décide à l'unanimité :

- **De confier** à l'ONF ses travaux forestiers,
- **D'approuver** le programme de travaux qui se décompose ainsi :

TRAVAUX SYLVICOLES

- Dégagement manuel de régénération naturelle avec création de cloisonnements création de cloisonnements dans la parcelle 23.r
- Dégagement manuel des régénérations naturelles avec maintenance des cloisonnements dans la parcelle 14.r

TRAVAUX DE MAINTENANCE

- Ouverture des cloisonnements d'exploitation au broyeur : parcelle 28.r
- Maintenance de matérialisation du cloisonnement après exploitation : parcelle 13.p

Pour un montant total de **14 601,40 € HT d'investissement et 2 005,90 € HT en fonctionnement.**

- **De prévoir** ces dépenses au BP 2026,
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

V. Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées

D19/2026 : Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées relatif à la validation des charges transférées à la suite du transfert des compétences : Prise en charge de la contribution au budget du SDIS – Contrôles techniques périodiques des points d'eau incendie – Création d'un service instructeur mutualisé des autorisations d'urbanisme

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies ;

Vu l'arrêté préfectoral n°70-2026-03-05-00001 en date du 5 mars 2026 portant modification des statuts de la communauté de communes du Triangle Vert à compter du 1^{er} avril 2026 ;

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées relatif à la validation des charges transférées à la suite du transfert des compétences suivantes : - « *prise en charge de la contribution au budget du SDIS* », - « *contrôles techniques périodiques des points d'eau incendie* », - « *création d'un service instructeur mutualisé des autorisations d'urbanisme* » en date du 5 mars 2026 ;

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour mission, d'une part, de procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges financières transférées à l'EPCI et, d'autre part, de faire une proposition de répartition des attributions de compensation dues au titre des transferts de compétences citées *supra* et qui seront versées par les communes à la communauté de communes du Triangle Vert ;

Considérant qu'elle doit obligatoirement intervenir lors de tout transfert de charges qui résulte d'un nouveau transfert de compétence ;

Considérant que les compétences suivantes : - « *prise en charge de la contribution au budget du SDIS* », - « *contrôles techniques périodiques des points d'eau incendie* », - « *création d'un service instructeur mutualisé des autorisations d'urbanisme* » seront transférées de manière effective à la communauté de communes du Triangle Vert au 1^{er} avril 2026 ;

Vu la notification aux communes en date du 5 mars 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées relatif à la validation des charges transférées à la suite du transfert des compétences : - « *prise en charge de la contribution au budget du SDIS* », - « *contrôles techniques périodiques des points d'eau incendie* », - « *création d'un service instructeur mutualisé des autorisations d'urbanisme* » en date du 5 mars 2026 ;
- **De charger** Monsieur le Maire de notifier une copie de la présente délibération à Monsieur le Président de la communauté de communes du Triangle Vert.

VI. Désignations des délégués communautaires à la CCTV

D21/2026 : Désignation des délégués communautaires à la Communauté de Commune du Triangle Vert

Suite aux dernières élections municipales, Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que dans les communes de moins de 1000 habitants, **les conseillers communautaires sont désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau, une fois que le maire et les adjoints ont été élus.**

La commune de Villers-lès-Luxeuil a donc désigné un délégué titulaire et un délégué suppléant au Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Triangle Vert suivant l'ordre du tableau du Conseil municipal soit :

Titulaire : Monsieur le Maire

Suppléant : Monsieur le 1^{er} Adjoint

Cependant, le Conseil municipal souhaite inverser les fonctions de titulaire et suppléant.

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, **décide** à l'unanimité de désigner les délégués communautaires comme suit :

Titulaire

- M. HUOT Jean François, 1^{er} Adjoint

Suppléant

- M. VALOT Christophe, Maire

VII. Renouvellement de la Commission CCID

Il convient, suite aux élections municipales du 15 mars 2026, de procéder à la constitution d'une nouvelle CCID.

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants

Ils sont désignés par le directeur départemental des finances publiques, dans les deux mois de l'installation du conseil municipal, sur la base d'une liste de contribuables de douze titulaires et douze suppléants, dressée par le conseil municipal.

D20/2026 : Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Le maire expose au Conseil municipal le rôle et la composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) comme l'indique l'article 1650 du Code Général des Impôts précisant que la durée du mandat des membres de la CCID est identique à celle du mandat de Conseiller municipal.

Il convient, suite aux élections municipales du 15 mars 2026, de procéder à la constitution d'une nouvelle CCID.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, **propose** la liste suivante :

Président de la CCID : Christophe VALOT, Maire.

Titulaires (6)	Suppléants (6)
Stéphane CHOUX	Julie COLNOT
Florence BRÉHAT	Alain SOUM
Jean-François HUOT	Christelle AUDRA
Annie WEYERMANN	Olivia BERTHELIN
Marie-Jehanne VERJUS-CIRON	Pierre MARCHAL
Céline GARRET	Nicolas HILDENBRAND

VIII. Questions diverses :

- Le Maire propose de fixer la date du 5 juin pour le prochain Conseil municipal, date obligatoire pour désigner le titulaire et suppléant pour les élections sénatoriales qui auront lieu le 27 septembre 2026
- Renouvellement commission CCAS
- Renouvellement commission de contrôle des listes électorales
- Cérémonie du 8 mai : organisation

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h.

Observations :

- La délibération D17/2026 est remplacée par la délibération D17/2026 Bis : erreur matérielle (il était écrit « année 2025 » en lieu et place d'« année 2026 » dans le corps de la délibération).
- La délibération D20/2026 est annulée et remplacée par la délibération D25/2026 : consultable dans le PV de la séance du 5 juin 2026.
- La délibération D21/2026 est retirée et remplacée par la délibération D29/2026 : consultable dans le PV de la séance du 5 juin 2026.

Procès-Verbal arrêté le : 05 JUIN 2026.

Le secrétaire de séance

Jean François HUOT



Le Maire

Christophe VALOT

